

Mangez du Miel de France Mangez du Miel de Gironde

Document d'information à destination
des apiculteurs de loisir et du grand public

Janvier 2024



Afin de continuer à éveiller la conscience du grand public sur la crise que traverse l'apiculture en France, le SAG souhaite communiquer positivement sur l'action que tout consommateur peut faire en se rapprochant des producteurs locaux. Le SAG le fait modestement à son échelle, mais cette prise de conscience doit se généraliser.

La France consomme 40 000 tonnes de Miel par an

En 2022, ce sont 62 744 apiculteurs déclarés à la DGAL qui ont produit 31 387 tonnes de miel français. Le stock de miel à la production au 31.12.2022 est pourtant de 13 600 tonnes

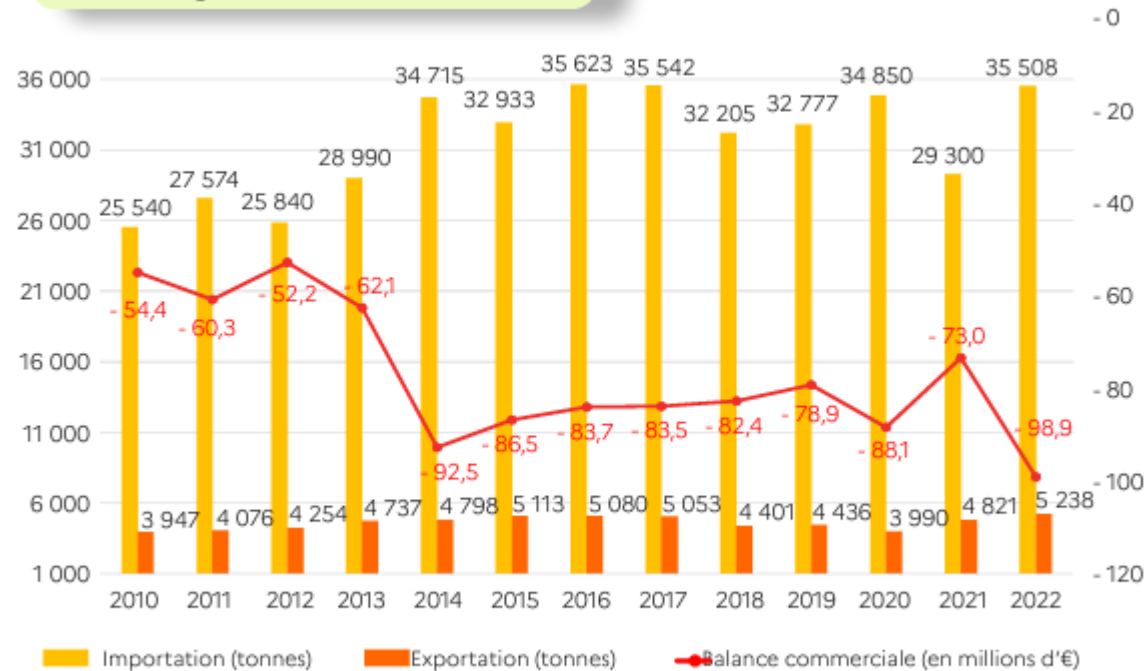
(source France AgriMer : 20240112_FICHE_FILIERE_APICULTURE _2024)

853 apiculteurs déclarés en Gironde

(source DDSP Gironde)

En 2022, plus de 35 000 tonnes de Miel ont été importés par les distributeurs

Les échanges de miel de 2010 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après TradeDataMonitor / Douane française

La France importe son miel principalement :

- de Chine (20 %),
- d'Espagne (17 %),
- d'Ukraine (16 %),
- d'Allemagne (8 %).

(source France AgriMer : 20240112_FICHE_FILIERE_API CULTURE _2024)

La courbe d'importation s'emballe depuis 20 ans (en bleu sur le graphique)



Source : centre d'étude et de prospective –
Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire -
CEP_Analyse186_L'apiculture en France

Dans un courrier du 14.12.2023 adressé aux apiculteurs, la société Famille Michaud affirme vouloir « **Valoriser le miel français auprès des clients et consommateurs** »

Gan, le 14 décembre 2023

La filière apicole française est aujourd'hui en crise. Il est plus que jamais nécessaire de soutenir les apiculteurs d'une part, de promouvoir et valoriser les miels de France auprès des consommateurs d'autre part.

Face à ces 2 enjeux, je souhaite par ce courrier vous rappeler les actions déjà entreprises par Famille Michaud Apiculteurs et celles que nous allons initier. C'est aussi pour moi l'occasion de vous réaffirmer ma volonté de m'engager durablement dans une démarche de dialogue et de rassemblement.

En préambule, quelques données chiffrées permettent de préciser l'état actuel du marché :

En France, les ventes de miels en volumes sont en baisse depuis plusieurs années dans les grandes et moyennes surfaces.

Les chiffres* des 3 dernières années sont les suivants :

2021 : -9% par rapport à 2020

2022 : -1,6% par rapport à 2021

2023 : -5,4% par rapport à 2022

Si on compare les volumes sur 10 ans (entre 2013 et 2023), on constate une baisse globale de 5%.

Ces tendances* de baisses de volumes se confirment également dans d'autres pays européens comme par exemple :

- En Allemagne : baisse de 4,3% entre Août 2022 et Août 2023
- En Italie : baisse de 3,3% entre Juin 2022 et Juin 2023
- En Suède : baisse de 4,6% entre Août 2022 et Août 2023

*Source données Nielsen et Iri

De multiples raisons expliquent que certains consommateurs se détournent du miel **:

- Un pouvoir d'achat en berne dans un contexte inflationniste exceptionnel ;
- Une défiance vis-à-vis du miel, engendrée par des communications médiatiques anxiogènes.

Le constat est clair : aujourd'hui, le miel n'est toujours pas suffisamment ancré dans les habitudes de consommation des français, avec un taux d'achat par consommateur qui reste faible et un nombre d'acheteurs en baisse.

**Source étude Opinion Way 2022

Tous les acteurs de la filière sont donc concernés par cette baisse de la consommation, quel que soit leur circuit de commercialisation. D'où une nécessaire mobilisation conjointe entre apiculteurs et conditionneurs, d'autant plus que cette baisse marquée de la consommation intervient alors que les récoltes de miel en France sont au plus haut depuis une vingtaine d'années au moins, avec trois récoltes en 4 ans (2020, 2022 et 2023) annoncées comme supérieures à 30 000t !

A l'amont : Une volonté d'accompagner les apiculteurs :

Famille Michaud Apiculteurs a, historiquement, construit son modèle d'achat afin d'accompagner au mieux les apiculteurs.

Depuis déjà plusieurs années, nous garantissons à tous les apiculteurs, qui nous fournissent ou qui souhaitent nous fournir du miel, les avantages suivants :

- Gratuité des analyses sur les lots proposés à l'achat
- Paiement fiable, rapide et complet
- Transport, chargement et pose des scellés gratuits et entièrement gérés par nos soins
- Acompte possible pour les fournisseurs partenaires s'inscrivant dans la durée : 30% d'acompte à réception de la marchandise.
- Fourniture de futs neufs en échange à prix préférentiel (40% moins cher que le prix du marché)

Afin d'aller encore plus loin, et dans cette même volonté de poursuivre le développement de partenariats à moyen et long terme avec les apiculteurs français, nous travaillons sur :

- Un projet d'aide à l'installation de nouveaux apiculteurs ;
- Une amélioration de nos échanges avec les apiculteurs tout au long de la saison pour mieux appréhender les volumes de récoltes et leur assurer des débouchés au plus près de leurs attentes.

Enfin, Famille Michaud Apiculteurs achète chaque année le même volume moyen de la production française. Ce sera également le cas pour la récolte 2023, avec en parallèle une baisse de l'achat de miels d'importation (miels hors de France) de l'ordre de 15% par rapport à l'année 2022. Cela démontre s'il est besoin notre volonté absolue de prioriser la pérennité de la filière France, dans un contexte de contraction du marché.

A l'aval : Une volonté de valoriser le miel français auprès des clients et consommateurs

Tous circuits confondus, nous assurons une promotion active et continue des miels de France avec notamment :

- Plus de 60 références de miels de France proposées et poussées à nos clients de la grande distribution ;
- Des opérations promotionnelles tous les ans sur les miels de France, sur tract ou en box ;
- Un engagement systématiquement à lancer, chaque année, de nouvelles références en miel de France ;
- Le lancement d'une gamme complète de 6 références de miels de France en contrat filière avec Système U.

En 2024, nous poursuivrons et amplifierons ces actions :

- Négociations en cours avec plusieurs distributeurs pour débloquer 500 T additionnelles de miel de France valorisées à un juste prix en MDD ;
- Plan promotionnel 2024 sur le miel de France en cours de négociation avec les différentes enseignes de la grande distribution tout comme le référencement de nouveaux miels de France ;
- Construction de partenariats avec des industriels de la cosmétique et de l'agroalimentaire avec incitation à la mise en avant de miels français.

Un autre point très important doit être pris en compte : les négociations entre les conditionneurs et les distributeurs ne peuvent actuellement se tenir qu'une seule fois par an, entre décembre et février. Les modifications d'assortiments entrent alors en vigueur au plus tôt le 1^{er} mars. Cela signifie que les assortiments dans les linéaires de la grande distribution sont exactement les mêmes aujourd'hui qu'à l'été dernier. Nous plaçons depuis déjà plusieurs années pour une meilleure adaptation de ces négociations au calendrier apicole. Afin de coller au plus près des réalités des récoltes, il est nécessaire qu'en cas de récolte anormalement forte ou anormalement faible, des négociations puissent s'ouvrir dès le premier septembre afin de tenir compte des nouvelles données du marché. Le système actuel est rigide et contraignant, alors que nous aurions grand besoin de souplesse et de réactivité !

Et globalement : Une nécessité de communication de réassurance sur la filière

Au-delà des actions citées, une action plus globale est nécessaire pour rassurer les consommateurs.

Après de nombreuses communications médiatiques et journalistiques anxiogènes, sur le miel et sur la filière, il y a une vraie nécessité de communiquer positivement sur le miel. N'opposons plus conditionneurs et apiculteurs, et prouvons leur que nous pouvons œuvrer ensemble à la défense du miel sur le territoire.

Chez Famille Michaud Apiculteurs, nous nous sommes mobilisés et avons rencontré les instances politiques et gouvernementales, françaises et européennes, pour alerter sur les difficultés rencontrées par la filière apicole.

Nous agissons pour la défense du produit miel, sa définition, sa qualité et la lutte contre les fraudes.

Nous sommes également investis contre l'arrivée inquiétante d'entreprises proposant à la vente en Europe des produits de synthèse faussement dénommés « miel vegan ». Ces entreprises critiquent ouvertement les pratiques apicoles et le regroupement de ruches en ruchers. Elles menacent et ternissent injustement l'image du miel et de l'apiculture.

Face à ces menaces et ces difficultés, je suis convaincue que l'avenir du miel français passe par la construction de partenariats durables entre apiculteurs et conditionneurs.

Ainsi pour échanger sur l'achat de vos miels et les débouchés de vos productions, Tanguy Leducq, notre acheteur de miel français, reste à votre entière disposition.

Je souhaite, de mon côté, maintenir le dialogue avec toute la filière pour défendre avec vous le miel français de manière pérenne.

Je profite de cette fin d'année pour vous souhaiter de belles fêtes en espérant que l'année 2024 sera plus sereine et positive, avec le retour de la confiance des consommateurs dans le merveilleux produit du travail des abeilles !

Marie Michaud

Directrice Générale Famille Michaud Apiculteurs



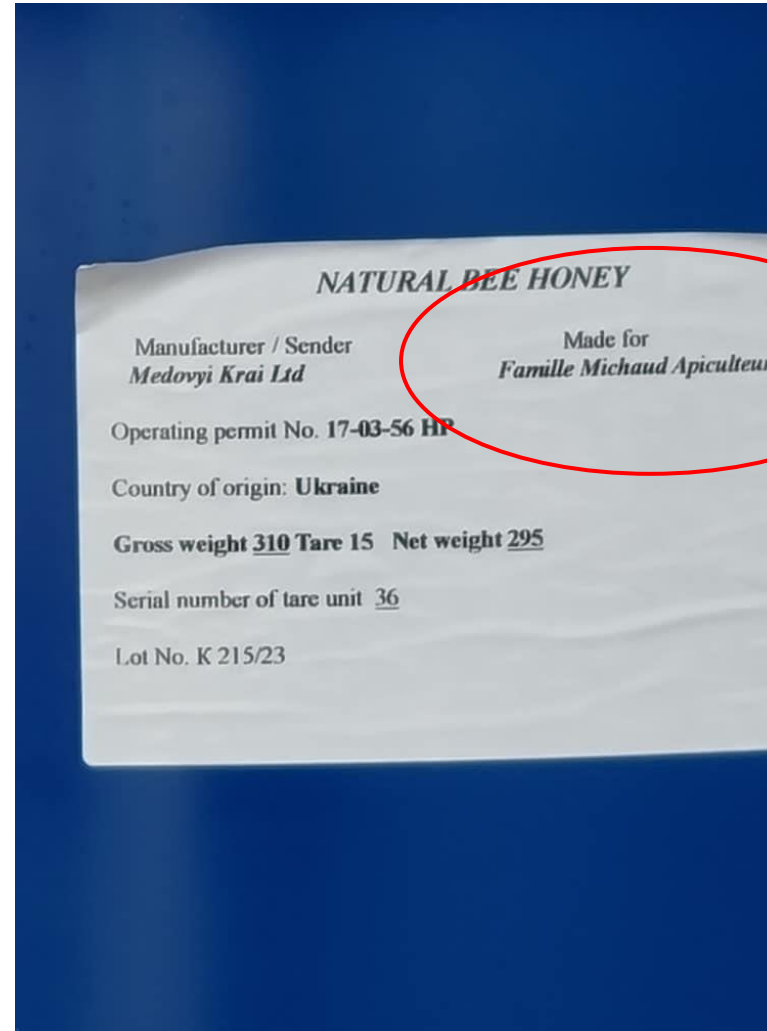
Le 27.01.2024 sur un blocage de Salon-de-Provence, les apiculteurs ont intercepté un camion transportant du miel en provenance d'Ukraine.



Les apiculteurs ont intercepté un camion de miel en provenance d'Ukraine. ● © Christian Mathieu / FTV

Source France 3 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/salon-de-provence/colere-des-agriculteurs-le-client-est-complice-denoncent-des-apiculteurs-francais-face-au-bas-cout-des-miels-etrange-2914265.html>

Voici le contenu du camion



On distingue sur la photo au moins 64 futs de 300kg soient plus de 19 Tonnes de miel d'Ukraine

Source Rucher du prieuré :

<https://www.facebook.com/Ledo-maineduprieure.30/posts/pfbid02dohS9XfBraADBmtjXeHcnrxTQojF1oZLqHE4Rqy6GRecwsQLcMpd2FfsWd7wjR3l>

Cette remarque ne vise pas à pointer du doigt particulièrement l'opérateur Famille Michaud. D'autres peuvent être cités dans la place qu'ils tiennent dans la filière (Naturalim, Apidis, Besacier, Vacher, Augier...), ainsi que la GMS qui contribue à ajouter des marges supplémentaires sur le prix de vente au consommateur au détriment du prix d'achat au producteur

L'Ukraine exporte son miel en France à un prix qui ne couvre même pas nos coûts de production


Ukrainian House of Honey LLC

Ukrainian Volunteer Army, 8
Kamianske, UKRAINE, 51931
Phone: (+38096) 267-3229, (+38067) 760-7307
E-Mail: ukrainskjdimmedu@gmail.com

Quotation

DATE 25.01.2024
Quotation № 34-1
Customer ID 134

Quotation valid until: 08.02.2024
Prepared by: Dmytro Liubchenko

Quotation For:


Comments or Special Instructions: quality according to standard 2001/110/EC
terms of payment 30 calendar days after delivery

| PRODUCT NAME | QUANTITY, kg | PRICE FOR 1 kg Euro | PACKAGING | TERMS OF DELIVERY | TOTAL SUM, Euro |
|-------------------------------|--------------|---------------------|--|---|-----------------|
| Polyfloral honey, homogenized | 41300,00 | 1,78 | 300kg new steel food grade drum (BPA free) | DAP 701  | 73514,00 |

If you have any questions concerning this quotation, please contact us.

1,78€/kg

Source : <https://ukrhousehoney.com/en/>

Note : cette copie de document n'est pas en correspondance directe avec les futs pris en photo à Salon de Provence, mais illustre les offres commerciales faites par l'Ukraine à la France

Bien que peu concernés à priori par les aspects de concurrence, les apiculteurs de loisir et les pluriactifs sont en réalité tout autant impactés par cette concurrence déloyale. Car c'est entre autres parce que nous sommes près de 70 000 que nous pouvons être considérés comme une filière, et que chaque acteur de cette filière contribue à son niveau à l'équilibre économique de la filière tout entière. Ne serait-ce que sur le volume d'achat généré en matière de nourrissage et de produits vétérinaires.

Qu'attendons-nous, consommateurs, pour soutenir la filière apicole française ?

Le SAG le crie haut et fort :

**Achetez du Miel de France !
Achetez du Miel de Gironde !**

En complément des actions de communication auprès de ses adhérents et du grand public, le Syndicat Apicole de Gironde utilise ses relations avec les élus afin de contribuer à relayer localement et au plus haut de l'état les messages de soutien à la filière apicole.

- Les miels de Chine sont pour beaucoup des produits d'assemblage contenant notamment des produits interdits au sens de la Directive Miel et de la définition du Miel dans le Codex Alimentarius
- La réglementation française encadre les pratiques apicoles et interdit notamment l'usage de certains produits vétérinaires pour des raisons de santé humaine, ce qui n'est pas le cas des pays d'où le miel est importé
- Les prix pratiqués par les pays exportateurs défient toute concurrence car ils ne s'appuient pas sur les mêmes exigences réglementaires, sociales, et environnementales
- **Pour autant, il faut garder ces exigences ! Le miel Français est un miel de grande qualité qui doit assurer une sécurité alimentaire à tout point de vue. Il faut combattre ces importations sauvages et exiger l'application des mêmes exigences pour les produits qui franchissent notre frontière**
- **À l'échelle nationale, la France DOIT avoir les moyens de faire vivre dignement de leur travail les 2977 apiculteurs professionnels présents sur son territoire (cheptel > 150 ruches)**



Vous cherchez du miel d'apiculteur produit près de chez vous ?

Pour vous guider dans vos achats de miel, le SAG vous communique les contacts de ses adhérents qui commercialisent leur production locale.

Ils élèvent leurs abeilles qui produisent leur miel et le commercialisent.

Contactez-les !

<https://sag33.com/miel>

Liste dressée non exhaustive et non restrictive sur la base des adhésions 2024 au Syndicat Apicole de Gironde selon les deux critères volontaires « Je commercialise mes produits » et « je souhaite figurer dans l'annuaire des producteurs »